

# Compte rendu de réunion CPE le 25 mars 2019 à 15 heures

Représentant de l'UPP au CPE: Sandra Chenu Godefroy

1. La prochaine réunion du CA CPE aura lieu le **mardi 14 mai à 9h30**
2. La date suivante sera à positionner la semaine du 18 juin au matin (dernier CA avant l'été)
3. L'AG du CPE est à prévoir mi-septembre, à priori le mercredi 18 septembre à 9h30

## Etats Généraux du Livre : Tome 2 le 4 juin 2019

---

Marlène Chalvin (ADAGP). Les EGL Tome 2 ont été annoncés au salon du livre de paris le lundi 18 mars. Le lancement a été un véritable succès puisque la salle était comble et qu'on a pu dénombrer cinq retombées presse en suivant (dont notamment une chronique sur France Culture). Le public et les professionnels ont posé beaucoup de questions et témoigné de nombreuses attentes concernant le programme des EGL. Le programme des EGL s'orient vers un découpage matin "Social 1 an après où en est t'on ?" et après-midi "Partage de la valeur, état des lieux : qui gagne quoi? pour un meilleur partage"

Laure Defiolles (chef de projet) informe le CPE qu'elle a besoin des retours des associations pour lancer les invitations au autorités. Elle propose d'inviter quelqu'un du Haut Commissariat aux Retraites sur l'aspect retraite puisque l'URSSAF n'est pas un interlocuteur pertinent à ce sujet. Pascale Fabre (SCAM) propose de contacter le HCR puisque celui-ci doit faire une annonce le 6 mai 2019 et présenter un projet à la fin juin. Le CA signale qu'il pourrait être proposé au ministre d'intervenir en début d'EGL sous l'angle de la mission Racine.

Marlène signale le besoin d'un groupe de réflexion composé de membres juristes et spécialistes pour établir une rédaction concrète de nos demandes et revendications, qui soit réalisable, et définir une forme de "position commune CPE". Ce groupe spécialisé pourrait réfléchir Comment mettre en place après le 4 juin, propositions concrètes, conventions. Le groupe de réflexion étudiera la faisabilité d'une position commune qui soit faisable juridiquement et politiquement demandable, autour des 10% dans l'optique d'obtenir un accord CPE/SNE sur ce point. Ce sont les éléments définis par ce groupe (composé de Nathalie, Maya, Emmanuel, Patrice, Damien ) qui permettront de réaliser des communiqués de presse, et de créer du contenu à destination du grand public. Il faut prévoir un explicatif facile à donner à la presse concernant les petits/grands auteurs et les petits/grands éditeurs. Il faudra être vigilants sur la question de la surproduction pourtant non présente dans le programme et sur laquelle nous ne sommes pas tous d'accord.

En matière de déroulé et d'interaction, doit-on partir sur des questions déjà écrites, ou des personnes présentes en salle, éventuellement avec un modérateur, ou faire appel à des témoignages publics pour rapporter les questions de la base. Le CA insiste sur l'importance de maintenir un équilibre entre colloque et passage de revendications, débat et prises de paroles, pour être parfois dans la confrontation mais pas dans le meeting. Pascal Ory signale qu'il faut être vigilant, et faire attention à la forme pour maintenir un espace de discussion puisque cette année ce sont les éditeurs qui vont se sentir visés par le programme des EGL. Il faut aussi être lucide quant au fait qu'aucune décision ne pourra sortir immédiatement à l'issue de ce colloque.

**Le CA valide la trame du programme des EGL**

## Mission Racine de réflexion sur la statuts d'auteur et les actes de la création

---

Un rapport d'étape de la mission Racine est prévu en juin. Pour rappel le rapport est rédigé par un comité constitué d'experts, représentants non seulement le livre mais aussi tous les auteurs et créateurs. Le CPE s'étonne de la présentation faite par Kutniac de la mission Racine, puisqu'il n'a pas parlé d'auteur ou d'acte de création mais de "politique de soutien public". On ne sait pas encore ce que contient sa lettre de mission (nomination au 26 novembre 2018) Au sein du ministère de la Culture, l'équipe dédiée aux questions sociales devrait être rattachée à une des direction du ministère de la culture, à priori la DGCA. Cela implique à nouveau un changement d'interlocuteurs. Pascale Fabre se propose de rédiger une lettre pour regretter le fait que les questions sociales ne soient plus gérées par le secrétariat général du ministère, lui permettant d'être plus transversal qu'une personne dédiée sous l'autorité d'une direction. Le CA note que cela correspond tout de même à une demande du CPE d'avoir un référent unique sur les questions sociales au ministère, le courrier serait à remettre à Stephan Kutniac en main propre.

## Rencontres CPE/SNE

---

Le RDV au 5 avril a été annulé par le SNE et il semble compliqué de trouver de nouvelles dates en mai ce qui repousse les échéances du dialogue. Les représentants du CPE sont en attente de retour du SE et rappellent que la dernière présentation de l'outil de caisse n'était pas conforme aux demandes des auteurs. Une proposition d'outil de sortie de caisse du CPE est partie au SNE au 15 mars 2019.

La Ligue indique préférer mettre l'accent avec le SFAAL sur une plus grande régularité et fréquence des redditions de comptes

## Information Agessa/MDA

---

Projet d'information des artistes-auteurs. Un mail diffusé aux auteurs a été transféré ce 25 mars au matin. 4 arrêtés sont parus au mois de mars: ils concernent la contribution diffuseur, la

certification de précompte, la dispense précompte, et la nature des document justificatifs exigibles. Le décret de compensation pérenne de la CSG n'est toujours pas paru.

Recap parution JORF:

**Décret n° 2018-1185 du 19 décembre 2018 relatif à l'affiliation, au recouvrement des cotisations sociales et à l'ouverture des droits aux prestations sociales des artistes-auteurs**

- Arrêté du 1er février 2019 modifiant l'arrêté du 17 mars 1995 pris en application de l'article R. 382-27 du code de la sécurité sociale et relatif aux revenus artistiques imposables au titre des bénéfices non commerciaux

- Arrêté du 22 février 2019 modifiant l'arrêté du 19 avril 1995 fixant les mentions obligatoires des documents délivrés lors du précompte des cotisations de sécurité sociale sur la rémunération des artistes-auteurs
- Arrêté du 22 février 2019 relatif à la nature des justificatifs pouvant être demandés à l'artiste-auteur par l'organisme agréé, dans le cadre de ses missions d'affiliation et de contrôle du respect du champ du régime défini à l'article R. 382-1 du code de la sécurité sociale

à priori il me manque une parution d'arrêté, laquelle?

La Charte signale des remontées de ses adhérents concernant l'ouverture de la déclaration AGESEA (ça bugge, ça plante).

## Information réforme des retraites

---

Le CPE note la nécessité de mettre en place un groupe de réflexion sur les pistes de financement de la réforme des retraites des artistes-auteurs, qui pourrait d'ici la prochaine réunion le 12 avril définir ce qui peut être mis en avant.

Dans la situation actuelle, le projet du HCR consiste à augmenter les cotisations des auteurs pour atteindre le taux de cotisation cible de 28% des salariés (au lieu de 6,90 à 15% actuellement) Il est donc attendu de la part du CPE et des organisations des idées pour financer la couverture retraite et permettre de récupérer environ 300 millions d'euros annuels, les pistes explorées sont les suivantes:

- augmenter les cotisations des auteurs, ce qui représenterait une agmentation de 13 à 21 points des taux de cotisation. C'est évidemment la solution la plus simple pour le HCR mais aussi la plus défavorable aux auteurs.
- augmenter de la contribution diffuseur. Il faut néanmoins envisager que cette contribution est répartie par également par tiers entre la CAF, l'assurance maladie et la couverture retraite et qu'une hausse d'un point de celle-ci ne permet de gagner que 24ME.
- taxer le domaine public
- taxer le domaine protégé des héritiers
- allouer un pourcentage de la TVA sur les droits d'auteur au financement de la retraite,
- allouer un pourcentage de la TVA payée par les industries culturelles au financement de la retraite,
- allouer un pourcentage de la TVA payée par les industries qui bénéficient du contenu des oeuvres protégées au financement de la retraite,
- allouer un pourcentage de la taxe GAFA au financement de la retraite, sachant qu'elle est pour l'instant destinée vers les mesures compensatrices du pouvoir d'achat.
- faire passer ces 300 millions annuels comme une politique de soutien culturel aux artistes auteurs ce qui reviendrait à attribuer 300 millions d'euros supplémentaires au budget culture de 14 milliards

Le HCR demande à chaque régime particulier de prouver ses spécificités et de proposer des solutions pour éventuellement s'adapter. **Il est dans l'intérêt des auteurs de faire des propositions, qui pourront être acceptées, sans quoi on se destine vers un ajustement par défaut sur le régime des salariés au plus grand détrimement des auteurs en augmentant leurs taux de cotisation.**

Les sociétés d'auteurs du CPE recommandent de faire attention sur cette négociation puisque d'après elles "plus on demande de l'argent à des gens qui versent aussi des droits d'auteur moins ils sont prêts à donner des droits aux auteurs" dans une sorte d'effet boomerang puisque cela s'ajoute aux taxes.

La non-publication du rapport IGAC IGAS serait due au fait que les commanditaires de cette mission ont demandé des atterrissages possibles et que le seul point qui fasse consensus soit celui des revenus accessoires)

## Courriers CPE

---

- Le courrier au Centre National du Livre, n'a pas été très bien reçu de prime abord mais son directeur s'est ravisé ensuite. Le CPE constate que ça n'est pas une priorité pour l'actuel directeur puisque se pose la question de l'avenir de son poste de directeur au CNL.
- Le courrier au Ministère de la culture fait l'objet de remarques de certains administrateurs quant à la méthodologie et aux restitutions des groupes de travail.

## Les relations CA/Bureau

---

Les réunions périodiques du Conseil d'administration se font de façon mensuelles dans un périmètre proche d'une assemblée générale. Le CA décide des principes d'action, exécutés par la ou les personnes qui en sont en charge et que le bureau valide au final. Ca n'est donc pas un forum ou une plateforme participatives.

Par ailleurs le bureau peut-être amené parfois à prendre des décisions dans l'urgence que le CA doit avaliser, il lui est donc laissé la possibilité de décisions entre 2 réunions de CA. Le CPE rappelle aussi que ses postes d'administrateurs ne sont attribués qu'en tant que représentant d'une organisation et non pas intuitu personae, ce sont donc les organisations membres qui désignent leurs représentants.

Départ du représentant de l'UPP à 17h15

---

## Rappel de l'ordre du jour prévisionnel

**1 / Le point sur le tome 2 des Etats Généraux du livre (journée du 4 juin)** Lancement EGL tome 2 Livre Paris 18 mars / Etat de l'organisation de la journée du 4 juin / Discussions sur l'objectif et le déroulement de la journée

**2 / Livre Paris : annonce du ministre de la Culture d'une mission de réflexion, conduite par Bruno Racine, sur l'auteur et l'acte de création (sous l'angle du «statut»)**

**3 / Le point sur les échanges CPE / SNE concernant divers sujets :** Retour sur position SNE après information du CPE concernant un outil « sortie de caisse » / courriers communs CPE/SNE sur la réforme des retraites des auteurs du livre (Président de la République, Premier Ministre, ministre de la Culture) / Démarche CPE/SNE auprès ministère de la Culture à propos de la commission de conciliation prévue dans l'arrêté d'extension

**4/ Le point sur les dossiers sociaux et fiscaux :** les informations récentes AGESEA/MDA / Retraites : groupe de travail CPE et comptes rendus réunions des organisations au sein des régimes IRCEC / Eventuels retours des auteurs sur les questions ou les problèmes liés aux réformes

**5/ Suivi des courriers CPE :** CNL : sur indemnité « perte gain » ou « défraiement » pour les auteurs siégeant dans les commissions d'aides / ministère de la Culture : méthodologie et restitution des groupes de travail instaurés dans le cadre de la concertation ministères / organisations d'auteurs

**6/ Réflexions sur l'organisation et les méthodes de travail au sein du CPE :** le CA / le Bureau / le secrétariat général / les groupes de travail

**7 / Questions diverses**